



RAPPORT ANNUEL 2025



FÉDÉRATION
DES INDUSTRIES
NAUTIQUES



Sommaire

	Le mot du Président	2
01	Transition écologique	6
02	Salons	14
03	Territoires	18
04	Emploi et formation	26
05	Dialogue social	34
06	Réglementation	38
07	Réseaux	42
08	Communication	48

Le mot du Président



Jean-Paul Chapeleau,
Président

Votre fédération est entièrement
mobilisée et à la manœuvre
pour porter votre voix et
construire le futur de nos
industries et services nautiques.

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

L'année 2024 a été traversée par de nombreuses incertitudes. Notre secteur du nautisme, et tant d'autres acteurs économiques, ont dû scruter les signaux envoyés par le marché et s'adapter sans cesse dans cet environnement imprévisible. Pourtant, chaque salon a permis de sentir que l'envie d'aller sur l'eau était toujours là et même si l'activité est sans rapport avec celle connue les années passées et que nombre d'entreprises souffrent réellement dans cette conjoncture, la filière nautique française fait plus que jamais partie des leaders mondiaux.

La Fédération des Industries Nautiques, dans ce contexte, s'est donnée un cap :

- Accélérer sur la transition environnementale de la filière en premier lieu, car c'est une condition essentielle de nos réussites futures, de notre rayonnement et de notre attractivité, tant pour nos clients que pour nos métiers et ses nombreux employés ;
- Renforcer notre présence dans les territoires, aux côtés des décideurs publics locaux et régionaux, car ce n'est qu'ensemble que nous construirons une filière nautique forte qui réponde aux nombreux défis qui nous sont posés, en termes de formation, de développement économique des territoires et

de respect de l'environnement, pour garantir une plaisance et des pratiques nautiques durables ;

- Développer les salons pour donner aux entreprises des relais indispensables vers leurs clients et partenaires et fédérer notre écosystème, tous les acteurs du nautisme et le grand public, à l'occasion de ces moments incontournables pour la vitalité de notre industrie.

Si la FIN, et à travers elle les professionnels, a connu de nouveaux succès en 2024, avec la reprise réussie de l'International Multihull Show de La Grande-Motte, et la poursuite de la dynamique engagée au Metstrade d'Amsterdam, en étant pour la 4^{ème} année consécutive le pays le plus représenté, le projet Nautic en Seine n'a malheureusement pas abouti, aussi bien pour des raisons de contexte économique, que de positionnement et de calendrier. Mais une chose restait certaine et les professionnels nous l'ont dit, il faut un salon à Paris. C'est pourquoi nous avons, avec la Commission salons, redoublé d'efforts pour construire un nouveau projet qui réponde à leur demande. Nous pouvons être fiers d'annoncer à l'occasion de notre Assemblée générale 2025, la naissance du Paris Nautic Show, qui se tiendra du 26 au 30 novembre 2025 au Bourget. Nous avons hâte de vous y retrouver et de vous y accueillir nombreux.

Pour que notre visibilité soit forte dans les salons, elle doit aussi représenter la vitalité des entreprises et de la filière dans nos différents territoires métropolitains et ultramarins.

C'est dans ce but que j'ai voulu renforcer l'ancrage de la FIN au niveau des régions, afin d'accroître sa visibilité, son influence et son implication dans les enjeux locaux. L'objectif est d'être plus proches du terrain et de nos adhérents. Cette démarche est aujourd'hui concrétisée à travers la commission dédiée à l'action territoriale et ses Vice-présidents, tous professionnels engagés, pour être les relais de la FIN sur les territoires. Nous poursuivons cette dynamique aux côtés de nos adhérents, en développant de nouveaux modes de relation et de collaboration avec les territoires, notamment dans le cadre de contrats de filière industries et services nautiques.

Sur la transition écologique, la démarche initiée par les constructeurs français pour doter les entreprises d'outils d'analyses de cycle de vie (ACV), puis portée au niveau européen sous l'égide de notre fédération European Boating Industry (EBI), va connaître une 3^{ème} étape d'importance, puisque notre fédération internationale Icomia et la fédération américaine (NMMA) se sont associées au

projet pour élaborer le premier cadre mondial d'ACV pour les bateaux de plaisance. Cette collaboration mondiale démontre s'il en était besoin, le caractère stratégique de ce projet pour notre industrie et la qualité du travail déjà engagé, pour lequel nous pouvons saluer l'implication des constructeurs français, dont l'ambition n'a cessé de guider la FIN.

Par ailleurs, votre fédération s'est réorganisée fin 2024, Olivier Bougan, Secrétaire général et Guillaume Arnaud des Lions, Délégué général adjoint, en assurent maintenant la direction et je leur réitère toute ma confiance pour mener à bien, avec l'ensemble des permanents, les missions de la FIN au service des entreprises de la filière.

Je n'oublie pas enfin que le président de la République a voulu que 2025 soit l'Année de la mer. En tant qu'acteurs de l'économie bleue, la mer, mais aussi les lacs et les rivières, sont au cœur de toutes nos attentions. Cette année de sensibilisation doit être aussi un commencement pour que collectivement, professionnels et pratiquants fassions de la plaisance et des pratiques nautiques sous toutes leurs formes, des activités durables dans ces espaces de liberté qui sont notre bien commun et qu'il nous incombe de préserver.



01

Transition écologique

Engagée depuis plusieurs années dans le développement d'une plaisance durable, la filière nautique française, par la voix de la FIN, se place en leader sur des sujets majeurs, tels que l'analyse du cycle de vie des bateaux, la décarbonation des modes de propulsion et la gestion de la fin de vie des produits. En parallèle, la FIN s'attache à faire valoir les spécificités de la plaisance auprès des pouvoirs publics et place la transition écologique au cœur de son action.

Analyse de cycle de vie : la France à l'origine d'une démarche européenne puis mondiale

Outil majeur pour accompagner la transition écologique de l'industrie nautique, l'analyse du cycle de vie (ACV) permet de mesurer avec précision et de façon scientifique l'impact environnemental d'un bateau de plaisance, de sa conception jusqu'à son démantèlement en fin de vie.

Les résultats d'une ACV sont précieux à plusieurs titres. Ils permettent d'identifier les axes de progrès prioritaires, de définir sa stratégie et les actions à mettre en place, de maîtriser sa communication et de pouvoir répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière d'environnement (Directive RCD, Directive sur les déclarations environnementales, passeport numérique des produits, taxonomie...)

Dans ce contexte, en accord avec le Métier des Constructeurs et le soutien de 4 grands chantiers français, la FIN a décidé fin 2022 de porter un projet de construction d'outils d'ACV harmonisés pour l'industrie nautique européenne, regroupant une méthodologie, des bases de données et un outil de calcul dédié.

Sur la base d'un socle méthodologique réalisé par la France en 2023, les travaux ont été portés en 2024 au niveau européen avec l'implication technique et financières des 17 plus grands chantiers européens et de 9 fédérations nationales, sous le pilotage d'EBI. La FIN et 5 chantiers français (BENETEAU, Fountaine-Pajot, Catana, Grand Large Yachting et Amel) ont été en première ligne sur l'ensemble de ces travaux européens, menés avec l'appui technique du cabinet Quantis, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres. Plus d'une cinquantaine de réunions (Steering Committee, Workshops, Preparation Group,

Experts panel...) ont été menées en 2024 pour aboutir à cette méthodologie harmonisée, en ligne avec les directives de la Commission européenne et validée par un comité d'experts indépendants.

Cette méthodologie européenne va désormais entrer dans une phase de tests avec les chantiers impliqués dans le projet avant d'être publiée en V1 au cours du 2^{ème} semestre 2025. Elle fera ensuite l'objet d'un travail complémentaire pour devenir le standard mondial d'ACV des bateaux de plaisance dans le monde, dans le cadre d'un accord de collaboration conclu le 20 janvier 2025 au BOOT de Düsseldorf entre EBI, ICOMIA et la fédération américaine NMMA.



Construire l'avenir en positionnant l'industrie nautique française en leader de la transition environnementale.



Décarbonation des systèmes de propulsion : bilan des travaux 2024 des groupes de travail

Responsable de moins de 0,4 % des émissions de CO₂ du secteur européen des transports et de moins de 5 % des émissions du secteur maritime, la plaisance ne saurait être caractérisée de secteur fortement émetteur, au sens de l'article 301 de la loi contre le dérèglement climatique, ni se voir contraint aux objectifs de décarbonation imposés au transport maritime. Cependant, et à l'instar des autres filières, le secteur de la plaisance doit s'engager résolument dans la recherche de solutions pour réduire les émissions des bateaux durant leur phase d'usage.

C'est dans cet objectif que la FIN a décidé de mener une réflexion sur l'évolution des modes de propulsion pour aider les entreprises à identifier les pistes possibles en matière de décarbonation. Ces réflexions, ainsi que celles menées par Icomia, montrent que la décarbonation des systèmes de propulsion ne passera pas par une solution unique mais par diffé-

rentes solutions en fonction des typologies de bateaux et d'usages. Elles ont conduit la FIN à créer deux groupes de travail d'une quinzaine de participants chacun (constructeurs, motoristes, équipementiers), qui se sont réunis à plusieurs reprises en 2023 et 2024.

Le premier concerne le développement de la motorisation électrique et travaille sur les sujets suivants :

- Identification des acteurs et observatoire du marché français avec la préparation d'une enquête annuelle ;
- Contribution aux travaux de révision des normes encadrant la motorisation électrique ;
- Réalisation d'un guide pratique sur les spécificités de la motorisation électrique à destination des professionnels (notions de base, typologies de moteurs et d'installations, cadre normatif et réglementaire, sécurité et habilitations électriques, précautions d'installation et de maintenance,

aides incitatives à la remotorisation...)

Le second concerne la décarbonation des propulsions thermiques et investit plusieurs thématiques :

- Conditions d'utilisation du bio-éthanol pour les moteurs essence (principalement HB) : opportunités et contraintes techniques ;
- Conditions d'accès et d'utilisation de biodiesels (notamment le HVO) pour les moteurs inboard ;
- Veille sur le développement de lubrifiants biosourcés et régénérés.

L'objectif de ces groupes de travail transversaux, qui réunissent des adhérents de différents métiers de la FIN, est de partager les constats, les expériences, les connaissances et d'apporter une information pratique pour aider les entreprises à identifier les pistes de décarbonation les plus adaptées à leurs produits. Ces groupes de travail sont ouverts à tous les adhérents souhaitant apporter leur contribution aux travaux.

Bilan carbone et ACV : 2 projets FIN lauréats de l'AAP du FIM

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2024 par le Secrétariat d'État chargé de la Mer adossé au fond d'intervention maritime (FIM), la FIN a porté deux projets d'accompagnement des PME-TPE du secteur. Ces projets ont été validés et bénéficieront donc d'un financement public.

Projet 1 : Bilan carbone

Ce projet s'articule en deux phases. La première (avril à octobre 2025) consiste à rédiger un guide sectoriel pour la réalisation de bilans carbone des entreprises du nautisme. Un groupe de travail est en constitution avec des entreprises volontaires et l'aide d'un cabinet spécialisé (ZEF'IR).

La seconde phase (octobre 2025 à mars 2026) consiste en l'accompagnement individuel de 30 entreprises (PME-TPE) dans la réalisation de leur premier bilan carbone. Cet accompagnement s'appuiera sur le guide sectoriel,

le financement FIM et le dispositif Décarbon'Action de Bpifrance. Les entreprises volontaires seront sélectionnées via un processus transparent communiqué à tous les adhérents.

Le projet sera officiellement lancé dès la confirmation par Bpifrance du prolongement sur 2025 et 2026 du dispositif Décarbon'Action. Réponse attendue fin mars.

Projet 2 : Prise en main et utilisation des outils d'ACV

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de construction des outils d'ACV, initiés par la France et portés au niveau international (méthodologie, base de données et outils de calcul). Il consistera à accompagner 30 chantiers de construction dans la réalisation de leur première ACV et 20 équipementiers dans la constitution et validation de datasets intégrables aux bases de données internationales dédiées à l'ACV de bateaux de plaisance.



Constructeurs : groupes de travail sur les nouvelles résines et les déchets de production

Au-delà des outils permettant de mesurer l'impact environnemental des entreprises (bilan carbone) et des produits (ACV), il est important d'accompagner les chantiers dans l'identification des solutions à mettre en œuvre pour réduire ces impacts.

Dans cette optique, deux groupes de travail ont été mis en place à l'initiative du Métier des Constructeurs de la FIN.

Le premier concerne l'étude **des résines moins émissives et recyclables** ainsi que des fibres alternatives pouvant remplacer les composites traditionnellement utilisés dans l'industrie nautique. Le travaux engagés ont débouché sur l'organisation d'un webinar, qui s'est tenu le 11 octobre 2024. À cette occasion, le centre technique de la plasturgie et des composites (IPC) a dressé un panorama des résines utilisées dans le nautisme et des innovations de ces dernières années, suivi d'un partage d'expériences sur l'utilisation



de résines à faible émission et faible teneur en styrène, de résine thermoplastique recyclable, de fibre de lin et basalte. La vidéo de ce webinar est disponible sur le site de la FIN.

Le second groupe de travail concerne **la gestion des déchets de production**. Partant du constat qu'un bateau

en composite génère près d'un tiers de son poids en déchets lors de sa phase de construction, le groupe de travail s'intéresse aux pistes pour réduire le volume de déchets et valoriser ces derniers. Cette démarche présente un enjeu environnemental mais également économique au regard des coûts de collecte et traitement des déchets.



Présentation des travaux FIN aux Assises de l'économie de la Mer

À l'occasion des Assises de l'économie de la Mer, qui se sont tenues à Bordeaux les 19 et 20 novembre 2024, Guillaume Arnaud des Lions est intervenu sur le cycle de vie des navires. L'occasion de présenter les travaux de l'industrie nautique française sur l'ACV et de mettre en lumière la filière française de déconstruction des bateaux de plaisance. Au cours de cette table ronde, Fabienne Baron (Néo Sailing Technologies) a pu présenter l'expérience du chantier sur l'utilisation de la résine Elium d'Arkema.



Déconstruction des bateaux de plaisance : l'APER obtient le renouvellement de son agrément jusqu'en 2029

Fondée en 2009 par la FIN et agréée par l'État en 2019, l'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) rassemble désormais plus de 100 entreprises adhérentes représentant près de 90 % du marché français (constructeurs et importateurs).

Unique éco-organisme au monde consacré à la gestion de la fin de vie des bateaux de plaisance, l'APER a traité plus de 13 000 bateaux depuis 2019, et a franchi en 2024 le seuil des 3 000 bateaux traités par an.

L'impact de son action est désormais largement reconnu et le modèle français suscite l'intérêt de nombreux pays européens qui souhaitent mettre en place des dispositifs similaires sur leur territoire. L'APER est régulièrement sollicitée pour partager ses travaux et ses solutions, notamment dans le cadre de la feuille de route « End-of-Life Boats » lancée par la Commission Européenne et EBI.

L'année 2024 a été déterminante pour l'APER, avec la validation de son réagrément par les pouvoirs publics pour la période 2024-2029. Ce renouvellement est l'aboutissement de longues et complexes négociations. L'avenir de la filière semblait en effet compromis par de nouvelles exigences réglementaires trop éloignées des réalités économiques et techniques de la filière, telles que des objectifs quantitatifs annuels irréalistes et la prise en charge totale par l'APER des coûts de renflouement, mise à sec et transport des bateaux vers les centres de déconstruction agréés. Le coût de ces nouvelles exigences aurait été impossible à supporter pour la filière dont les constructeurs et importateurs de bateaux sont les principaux financeurs à travers l'éco-contribution, qui a déjà été multipliée par 5 entre 2019 et 2024.

Les négociations ont permis d'aboutir à un compromis acceptable avec une révision à la baisse des objectifs quantitatifs, une participation partielle et forfaitaire aux coûts de transport et l'instauration d'une clause de revoyure annuelle.

Pour ces discussions et répondre à une demande du ministre de la Transition écologique, l'APER a réalisé une étude sur le gisement et l'impact économique de la filière.

Parmi les chantiers 2025 qui attendent l'APER : le renforcement du maillage territorial en métropole et sur les territoires ultramarins, l'intégration de critères environnementaux dans le barème d'écocontribution et le lancement d'études sur la valorisation, le réemploi et la réutilisation.

PYRÉO : croissance significative des volumes collectés et traités

PYRÉO, 2^e éco-organisme créé par la FIN, a pour mission l'organisation de la collecte et du traitement des engins de signalisation de détresse périmés ou usagés, tels que les feux de détresse à main, les fumigènes et les fusées parachutes. Cette gestion est financée par l'éco-participation incluse dans le prix de vente des produits neufs.

Afin de poursuivre son action de sensibilisation des usagers de la mer au geste de tri des engins de signalisation de détresse, PYRÉO a développé en 2024 une approche de communication renforcée, diversifiant ses supports et canaux. Des vidéos au format motion design ont été créées pour diffuser trois messages clés : l'importance de n'utiliser que des produits non périmés, l'interdiction de les utiliser à des fins autres que la signalisation de détresse, et l'interdiction de les déposer dans les poubelles ou en déchèterie. Ces vidéos, diffusées en magasin d'accastillage, dans les ports et accessibles en téléchargement, ont permis d'élargir la portée du message.

La présence accrue de PYRÉO sur les salons nautiques et à travers divers supports médiatiques (radio, revues spécialisées) a également contribué à la notoriété du geste de tri dans cette filière.

Les volumes collectés et traités ont connu une croissance significative, passant de 16 tonnes en 2016 (au lancement de la filière) à 41,5 tonnes en 2023. Cela représente plus de 55 % des produits mis sur le marché. Les chiffres 2024 seront publiés en juin 2025.

En 2025, PYRÉO ambitionne de poursuivre son développement, en particulier en explorant des solutions adaptées aux territoires ultramarins.



02

Salons

Véritables places de marché mais aussi lieux d'échanges importants pour les professionnels, les salons nautiques et leur vitalité restent un enjeu majeur pour la filière. La FIN a repris avec succès l'International Multihull Show de La Grande-Motte et continue de nourrir une ambition forte pour recréer un salon à Paris.



L'International Multihull Show s'affirme comme un grand rendez-vous d'affaires international BtoB et BtoC

Pour son édition 2024 qui s'est tenue du 3 au 7 avril, la 1^{ère} sous l'égide de la FIN, l'International Multihull Show, l'expérience 100 % multicoque, a confirmé sa place de grand rendez-vous international. Sous le signe du dynamisme et du renouveau, ce rendez-vous méditerranéen Français a pleinement joué son rôle de place de marché, en favorisant un grand nombre de ventes, de prises de commandes et de nouveaux prospects pour les chantiers et équipementiers,

nationaux comme internationaux. La croissance du nombre de visiteurs, dont près de 60 % de visiteurs internationaux, a accompagné la montée en gamme de l'offre du salon, avec davantage de produits et de solutions innovants, désirables et respectueux de la planète.

Dans ce contexte, la FIN tient également à souligner l'exceptionnelle collaboration avec les acteurs locaux, et notamment le Maire de La Grande-Motte Stephan Rossignol, ses équipes,

le port de La Grande Motte, son directeur Éric Pallier, et la Région Occitanie, dont la synergie avec la Fédération a permis de signer un contrat de filière, avec l'État, pour soutenir les 3000 emplois locaux et préparer son avenir.

Pari réussi donc pour la FIN et la nouvelle direction de M2Organisation, qui s'étaient fixées comme objectif de réaliser une transition en douceur qui respecte l'ADN et l'héritage particuliers de ce salon.



Cannes Yachting Festival, le leader international des salons européens

Le Cannes Yachting Festival, qui s'est déroulé du 10 au 15 septembre 2024, a tenu une nouvelle fois toutes ses promesses. La FIN, propriétaire du salon, se félicite de cette nouvelle édition et des nouvelles coopérations avec son organisateur RX. Dans un contexte où le salon doit composer avec des travaux d'importance sur le Vieux-Port, 360 bateaux y étaient néanmoins présents et 340 sur le Port Canto, offrant ainsi un parcours plus fluide et une

répartition des bateaux optimisée. Cette belle dynamique de Port Canto a été saluée par les professionnels, la création de la « Power Boat Marina », réservée aux bateaux à moteur neufs jusqu'à 12/13 mètres de long, offrant une expérience nouvelle et de qualité aux visiteurs venus cette année encore nombreux et de plus de 130 nationalités différentes.

Un nouveau déploiement de l'offre tricolore sur l'IBEX

Cette édition 2024 d'IBEX a été l'occasion d'offrir un meilleur positionnement aux entreprises françaises qui se sont lancées à la conquête des marchés outre-Atlantique.

Ce sont donc 2 Pavillons France qui ont été déployés cette année. Dans le hall principal du salon -au 3^e niveau tant convoité- le Pavillon France implanté en 2023 a été recentré afin de rapprocher les entreprises tricolores des exposants historiques. Également, un second Pavillon France a été intégré à la nouvelle section du salon dédiée aux technologies durables.

Ainsi, 5 entreprises françaises ont participé à cet événement incontournable de l'industrie nautique en Amérique du Nord, marqué par un contexte particulier après le passage quelques jours plus tôt de l'ouragan Helene, fort heureusement sans conséquence pour la ville de Tampa qui n'a été que peu affectée : les conditions du bon déroulement de ce salon ont été préservées grâce aux efforts de l'organisation.



Metstrade 2024 : une édition remarquable pour le salon comme pour les Pavillons France

Pour sa 36^e édition, le Metstrade -premier salon mondial des équipements nautiques en BtoB - a enregistré sa plus forte fréquentation avec 19 779 visiteurs uniques (+6 %), pour 31 824 visites (+10 %) représentant 134 nationalités. (source : RAI Amsterdam).

La FIN se réjouit de cette réussite, à laquelle les 5 pavillons France déployés par la Fédération ont pleinement contribué. Avec 119 exposants répartis sur près de 2 200 m², la France a confirmé une

nouvelle fois, et pour la 4^e année consécutive, sa position de pays le plus représenté au Metstrade.

Dans ce contexte, il convient de saluer l'engagement des entreprises tricolores qui nourrissent cette dynamique et permettent ainsi de matérialiser un levier d'attractivité des visiteurs que beaucoup d'exposants leur envient.

La perspective de l'édition 2025 s'annonce prometteuse avec l'expansion du Metstrade sur un hall supplémentaire et de nouveaux espaces dédiés à l'univers de la Grande Plaisance.

7^e Rencontres professionnelles du tourisme fluvial et fluvestre

Organisées par Voies Navigables de France (VNF), les 7^e Rencontres professionnelles du tourisme fluvial et fluvestre ont eu lieu à Agen les 21 et 22 janvier 2025. Partenaire de l'événement, la Fédération des Industries Nautiques était présente à ce rendez-vous majeur de la profession qui rassemble l'ensemble des acteurs de l'écosystème fluvial et fluvestre : aménagement territorial, tourisme, innovation, porteurs de projets, fournisseurs et startups. 3000 rendez-vous d'affaires ont ainsi eu lieu au sein des 4 villages thématiques déployés, et des conférences et ateliers ont également été proposés pour partager les réussites, les défis et les opportunités de croissance de la filière.

À cette occasion, la FIN a pu présenter l'activité de location fluviale, l'un des neuf métiers qu'elle représente, lors d'un atelier sur la thématique « Une offre multiple de tourisme à orchestrer ».





03

Territoires

De nombreux territoires hexagonaux et ultra marins bénéficient d'importantes retombées économiques directes et indirectes générées par les entreprises de la filière nautique. Afin d'accompagner le développement de ces activités, et d'être au plus proche des décideurs locaux pour promouvoir la filière, ses spécificités et ses besoins, la FIN poursuit le renforcement de son ancrage dans les régions.

Création d'une commission FIN dédiée à l'action territoriale

La FIN s'est engagée en 2024 dans la structuration d'une commission spécifiquement dédiée à l'action territoriale, composée de professionnels reconnus. Autour de Jean-Paul Chapeleau, Président de la FIN, Colette Certoux (Occitanie), Bruno Voisard (Pays de la Loire et Bretagne), Richard Gibeaud (Région Sud), Alfred Carignant (Centre et Est), sont les premiers Vice-présidents de cette commission appelée à couvrir l'ensemble des territoires.

Leur mission sera d'animer la filière nautique territoriale et d'être les interlocuteurs privilégiés tant des adhérents régionaux de la FIN que des acteurs institutionnels territoriaux (collectivités, CCI, Préfectures...) comme des acteurs privés liés à la filière nautique.

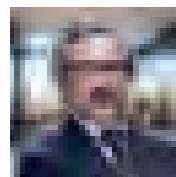
Afin d'animer le réseau sur les territoires et de mobiliser les délégués de la FIN, deux réunions se sont tenues en 2024 à l'occasion des salons de Cannes et de La Rochelle.



**Colette
Certoux,**
Occitanie



**Bruno
Voisard,**
Pays de la Loire
et Bretagne



**Richard
Gibeaud,**
Région Sud



**Alfred
Carignant**
(Centre et Est),

Intensification des collaborations en Région Sud

La collaboration entre la FIN et la Région Sud a été réaffirmée à l'occasion du renouvellement de la convention triennale 2024-2026. Ce partenariat traduit la volonté commune d'inscrire le nautisme dans une vision de long terme, pour favoriser l'émergence de projets pour le développement durable du territoire, en matière de transition environnementale de la filière ou de formation notamment. Ceux-ci s'inscrivent plus largement dans les orientations stratégiques de la Région inscrites dans le Plan climat « Gardons une COP d'avance » et ses déclinaisons, telle que la stratégie régionale en faveur du nautisme.

La FIN a ainsi participé activement aux travaux portés par la Région Sud et le Parlement de la Mer, au travers de ses commissions « Biodiversité marine » et « Plaisance Pêche Aquaculture » et contribué aux projets de Charte des ports et de « Territoires engagés pour la Méditerranée ». Elle a par ailleurs accompagné le développement de l'APER et de PYRÉO et poursuivi ses partenariats avec les acteurs publics et privés au sein d'Alliance Posidonia, dont elle est membre fondateur, de l'opération Bateau Bleu (voir ci-après) ou de la campagne Écogestes Méditerranée.

En matière d'emploi et de formation, la FIN a décliné sur le territoire sa stratégie de promotion des métiers de la filière et de formation au plus près des bassins d'emploi. Pour promouvoir les métiers, la FIN a notamment renforcé sa présence sur des événements clés comme le salon Jeunes d'Avenir et Cap Explore Nautic et renouvelé ses actions auprès des prescripteurs de l'emploi et des organismes de formation lors du Cannes Yachting Festival ou encore animé un webinaire de France Travail sur les métiers du nautisme. La campagne « L'Équipe Nautique Recrute » a été déployée pour une seconde année à travers deux vagues de communication à destination des jeunes et des adultes en reconversion. Le site s'est de plus enrichi de deux nouvelles vidéos métiers tournées au sein d'entreprises du territoire.

Plusieurs avancées significatives ont pu être réalisées en 2024 : l'accompagnement du déploiement du Bac Pro Maintenance Nautique sur le territoire du Var ; le renforcement de l'engagement dans des initiatives locales stratégiques comme le projet « École de l'économie bleue », dans le cadre de « Marseille en grand » ; la collaboration avec la Cité des métiers

de Marseille pour l'organisation de la journée des métiers de la mer à l'occasion de la prochaine édition des Nauticales de La Ciotat.

En parallèle, la FIN a poursuivi sa participation au projet Famex 2030, porté par l'Université de Toulon, pour l'adaptation des compétences et l'anticipation de métiers nouveaux générés par le verdissement de l'économie de la mer littorale et maritime. Elle a également participé aux travaux de l'Observatoire de la Mer, piloté par le CARIFOREF, ainsi qu'à l'élaboration du Contrat d'Objectifs Sectoriels Industries piloté par la Région.

L'avenir des métiers de l'industrie nautique en Région Sud a enfin fait l'objet d'une attention toute particulière grâce à la signature du Contrat d'Objectifs Sectoriels - COS Industrie 2024-2028. Ce contrat majeur, piloté par la Direction de la Formation, de l'Orientation et des Parcours Professionnels, fixe une feuille de route ambitieuse pour mieux connaître et analyser les besoins, orienter tout au long de la vie et favoriser la réussite des parcours de formation et d'accès à l'emploi, rapprocher les potentiels des individus des besoins des entreprises et des territoires, expérimenter et innover. C'est un engagement fort pour l'avenir de notre industrie nautique dans lequel la FIN s'est associée à cinq autres fédérations professionnelles pour répondre aux enjeux d'emploi et de compétences de demain en Région Sud.



Lancement du contrat de filière Occitanie

L'État, la Région Occitanie et la FIN se sont associés en 2024 pour signer le contrat de filière de l'industrie et des services nautiques d'Occitanie, une première en France. Il consacre l'importance de la filière de l'industrie et des services nautiques dans l'économie bleue occitane et développe de nouvelles synergies pour l'avenir avec pour objectif de structurer la filière nautique sur la région, en coordonnant les compétences et les activités de l'ensemble de ses acteurs.

Forte de son savoir-faire industriel sur le segment du multicoque, de ses nombreux pôles nautiques, des 4 salons nautiques qui se déroulent sur son territoire, l'Occitanie verra ainsi le poids et la dynamique économique des acteurs confortés par le contrat de filière.

Ce contrat de filière, piloté par la FIN, va permettre de lancer des actions innovantes sur les trois prochaines années en matière de réduction des impacts environnementaux de la plaisance, sur le réemploi et la déconstruction des bateaux en fin de vie notamment, pour laquelle une expérimentation pilotée par l'État sera menée courant 2025. Il visera également à renforcer l'attractivité des métiers du nautisme, en particulier auprès des jeunes, ainsi que la montée en compétences des salariés de la filière. Une part importante des actions sera enfin consacrée au développement économique et au rayonnement de la filière à travers l'implantation de nouvelles entreprises, l'innovation, et la promotion au niveau régional, national et international.

Pour mettre en œuvre les objectifs du contrat de filière, des groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année 2024 sur chacune des thématiques et plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées. De nouvelles collaborations ont notamment été encouragées pour les industries du territoire occitan. Une journée inter-filières avec les acteurs du nautisme, de l'automobile, de l'aéronautique, du spatial et du numérique a ainsi été organisée et pilotée par Ad'Occ, l'agence de développement économique de l'Occitanie, et le Pôle mer afin de créer des synergies et les conditions d'un développement durable des entreprises dans la région. Sur le volet emploi et formation, les acteurs du territoire se sont mobilisés lors de nombreux événements dans le but de faire découvrir les métiers du nautisme et susciter des vocations.



« Ce contrat de filière illustre la conviction profonde de la Fédération des Industries Nautiques qui est celle de considérer, avant tout, le nautisme comme un projet territorial, culturel, social et économique. Nos entreprises doivent bénéficier des expertises, des intelligences et des compétences de chaque acteur de la chaîne »

Jean-Paul Chapeleau,
Président de la FIN



Signature d'une convention de partenariat entre la FIN et l'UVPO

La Fédération des Industries Nautiques et l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO), union régionale constitutive de la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), ont signé le 7 février 2025 à Gruissan, une convention de partenariat sur trois ans afin d'encourager la collaboration entre les acteurs des industries nautiques et les ports de plaisance.

Ce contrat a pour objectif de renforcer les liens entre les entités pour une meilleure compréhension mutuelle des enjeux des filières

notamment sur la décarbonation et les besoins du bateau du futur, la déconstruction des bateaux hors d'usage, le lien entre les gestionnaires de ports et les professionnels du nautisme... Il favorisera également la mutualisation, la coopération et la collaboration sur diverses actions telles que la sensibilisation environnementale des plaisanciers...

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du contrat de filière Industries et Services Nautiques Occitanie signé en 2024 par l'État, la Région Occitanie et la FIN au titre du Plan Littoral 21.



Accélération de la dynamique Alliance Posidonia

Officiellement lancée le 29 juin 2023 lors du Conseil Maritime de Façade Méditerranée en présence de tous les membres fondateurs (État, préfecture maritime, DIRM, OFB, Agence de l'eau, régions Corse, Occitanie et Sud, UPACA et UVPO, WWF, CPIE Îles de Lérins et FIN), l'Alliance Posidonia a pour objectif de rassembler, autour d'objectifs et de principes communs, des organismes pour favoriser le déploiement pérenne d'une dynamique collective favorable à la préservation de la Posidonie au travers d'une large implication des acteurs socio-économiques et territoriaux, capable de modifier les perceptions et les comportements.

En 2024, l'Alliance a poursuivi son développement en accueillant de nouveaux partenaires qui s'engagent à mettre en œuvre et à mesurer des actions en faveur de la posidonie : Dream Yacht, Windelo, GMPro, et RX France ont ainsi rejoint les adhérents FIN déjà engagés : Fontaine-Pajot, BENETEAU Group, USHIP et SeaZen.

2^e édition de l'expérimentation Bateau Bleu

Dans un but de préservation de la biodiversité marine dans les espaces sensibles, la FIN, le Parc naturel marin du Golfe du Lion et le Parc national de Port-Cros - Porquerolles ont mis en œuvre en 2024, pour la 2^{ème} année consécutive, l'expérimentation locale Bateau Bleu, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Direction interrégionale de la mer Méditerranée dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du document stratégique de façade Méditerranée.

Ce dispositif concerne principalement les loueurs et leurs clients, et a pour objectif de les sensibiliser aux principes de la plaisance durable.

Fort du succès de l'édition 2023, les partenaires et les loueurs volontaires se sont réunis en juillet 2024 pour le lancement de cette nouvelle édition, l'occasion de rappeler leur engagement dans cette expérimentation que les acteurs souhaitent voir se poursuivre.



Bretagne : Mise à jour de l'étude sur les retombées économiques du nautisme en Bretagne

À l'initiative de la FIN, la première étude régionale sur les retombées économiques du nautisme avait été réalisée en 2016 en partenariat avec la Région Bretagne et la collaboration des représentants des ports (APPB) et des sports nautiques (Nautisme en Bretagne). Cette étude, qui avait permis de créer une méthodologie et d'ouvrir la voie à des démarches similaires sur d'autres territoires, avait permis de mettre en lumière l'importance de notre filière sur

l'économie bretonne (7440 emplois, 1,05 Mds € de CA et 745 M€ de retombées indirectes).

En 2024, la Région a décidé d'actualiser cette étude dans le cadre de la feuille de route nautisme 2024-2030, dont la FIN est partie-prenante au sein d'un comité de pilotage. Les travaux ont débuté en juillet 2024 et l'étude devrait être publiée au mois d'avril 2025.



Outre-Mer : une charte pour le développement de la plaisance en Martinique

La 1^{ère} charte plaisance professionnelle responsable en Martinique a été signée par la FIN, le Cluster maritime de Martinique et l'État en 2024. Cette charte, préparée avec les acteurs du nautisme, vient renforcer la dynamique pour une plaisance durable en Martinique et l'activité des entreprises du charter de plaisance et de la location de voiliers avec ou sans équipage à destination de toute la Caraïbe.

Elle se décline autour de 5 axes majeurs conditionnant le soutien de l'État pour une vision d'avenir :

- Responsabilité sociale de la filière pour le développement de l'emploi local ;
- Responsabilité environnementale pour maîtriser l'empreinte écologique de la filière ;
- Responsabilité économique pour renforcer l'insertion de la filière dans son environnement économique local ;

- Sécurité maritime ;
- Transparence du demandeur pour mieux accompagner la filière dans son développement et ses investissements.

Les professionnels qui veulent développer leurs investissements en Martinique doivent s'inscrire dans ces engagements volontaires pour bénéficier des agréments de défiscalisation. Ce sont ces investissements productifs qui ont notamment permis d'attirer sur la marina du Marin un riche écosystème et une offre de services complète pour les activités nautiques (électroniciens, motoristes, voileries, accastillage, assurances, financements, brokers, voyageurs, équipages, formation...) et de faire de la Martinique un leader sur le marché du charter de plaisance et la location de voiliers, avec ou sans équipage.



Superyacht France : valoriser le yachting français

Superyacht France joue un rôle essentiel dans la promotion et l'essor du yachting en France. Regroupant un large éventail de professionnels - architectes, designers, courtiers, chantiers navals, experts, équipementiers, etc. - cette alliance fédère l'expertise qui fait la renommée mondiale du secteur français. Sa mission : unir les acteurs, favoriser les synergies et valoriser l'excellence nationale à l'international.

Conscients des enjeux écologiques, ses membres ont placé ces défis au cœur de leur stratégie. Leur but est d'offrir des services complets et durables, répondant aux attentes d'une clientèle internationale soucieuse de l'impact environnemental.

L'innovation et la recherche de solutions avant-gardistes sont au cœur de la démarche, visant à faire évoluer les pratiques et à positionner l'Hexagone comme référence mondiale.

Par ses initiatives fédératrices, son engagement écologique, ce réseau joue un rôle prépondérant dans la valorisation du yachting français, tant au niveau national qu'international. Superyacht France s'impose comme un acteur incontournable pour relever les défis de la filière et garantir son développement durable.



A woman with blonde hair, wearing a dark blue t-shirt and jeans, is pointing her right index finger towards the upper part of a large, metallic, curved structure, likely the interior of a ship's hull. She is holding a white clipboard in her left arm. A man with short dark hair and a beard, wearing a dark blue t-shirt and light-colored trousers, stands next to her, looking up at the same point. The structure they are in is made of polished metal with various bolts, rivets, and circular openings. Two yellow diagonal lines cross the frame, one on the left and one on the right. The overall scene suggests a professional inspection or discussion in a maritime or industrial setting.

04

Emploi et formation

La stabilisation des besoins en emplois liée au ralentissement de la croissance ne doit pas occulter les défis structurels auxquels la filière reste confrontée. Face à ces enjeux, la FIN poursuit sa stratégie structurée autour de 3 axes (attirer, former et fidéliser) et a reconduit sa campagne L'Équipe Nautique Recrute, réaffirmant ainsi son engagement à bâtir un avenir pérenne et dynamique pour l'industrie et les services nautiques.



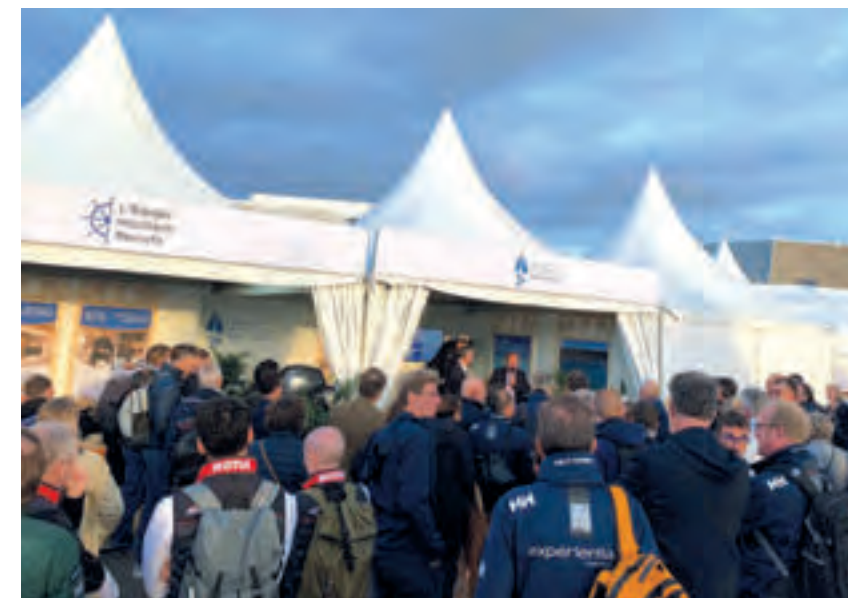
De nouveaux contenus pour enrichir le site www.lequipenautiquerecrute.fr

Afin d'enrichir le site www.lequipenautiquerecrute.fr, pierre angulaire de la campagne de promotion des formations et métiers de la filière menée par la FIN, et d'alimenter ses réseaux sociaux, la Fédération s'est rendue au sein des entreprises adhérentes Monaco Marine et AGL Marine pour produire de nouveaux contenus. L'objectif : produire des vidéos mettant en lumière des métiers clés de la filière nautique – chef de projet, coordinateur de travaux, technico-commercial, peintre ou encore approvisionneur – afin de valoriser la diversité des compétences et susciter des vocations. Pour maximiser l'impact de cette opération, Ludovic B., influenceur spécialisé dans la promotion des métiers, a participé au tournage des vidéos. Cette initiative s'inscrit dans l'engagement de la FIN à accompagner le recrutement et le développement du secteur nautique.

Une présence accrue de la FIN sur les salons pour valoriser les métiers de la filière

À l'occasion de l'International Multi-hull Show de la Grande-Motte, la Région Occitanie et la FIN, en partenariat avec le Campus des métiers et des qualifications d'Occitanie et l'Institut nautique de Méditerranée, ont organisé plusieurs actions de promotion des métiers nautiques. Des scolaires, des demandeurs d'emploi et des prescripteurs de l'emploi ont ainsi été accueillis sur le stand "L'Équipe nautique recrute", où 3 ateliers de découverte des métiers par le geste ont été présentés. En parallèle, une conférence de présentation, accompagnée d'une visite du chantier Grand Large Yachting Méditerranée et d'une exploration des pontons, a permis à des prescripteurs de l'emploi de découvrir la filière, les métiers et les formations, leur offrant ainsi de meilleures clés de compréhension.

Durant le Cannes Yachting festival, des conseillères de l'OPCO2i, ainsi que l'INB de Villefranche et la Faculté des métiers de Cannes, ont été accueillis sur le stand de la FIN pour renseigner les entreprises adhérentes qui avaient des besoins en formation et en recrutement, ainsi que des jeunes en quête d'orientation. Une vingtaine de prescripteurs locaux de



l'emploi ont également été conviés à participer à une conférence de présentation de la filière et de ses métiers.

À La Rochelle, durant le salon du Grand Pavois, la FIN, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Région Nouvelle-Aquitaine, France Travail et l'ERIP, a mis en place un espace dédié à la promotion des métiers et formations de la filière nautique sous la bannière « L'Équipe Nautique Recrute », avec le soutien d'OPCO2i. Cet espace proposait :

- Un parcours découverte des métiers, guidé par un audioguide et des panneaux explicatifs, permettant d'explorer le cycle de vie d'un bateau de plaisance de manière immersive et ludique. Les visiteurs peuvent également manipuler de petits objets représentant chaque métier, rendant l'expérience plus tangible et engageante.
- Une animation autour du moteur, dévoilant ses composants et son fonctionnement pour illustrer des compétences techniques clés.

Collégiens, demandeurs d'emploi et prescripteurs de l'emploi ont ainsi pu

découvrir concrètement les opportunités de carrière du secteur. Fort de ce succès, le dispositif sera déployé sur d'autres salons nautiques et d'orientation.

Le salon nautique du Cap d'Agde a permis à la FIN d'animer une conférence sur les métiers du nautisme avec la participation d'INM by Purple, Nauticampus Occitanie et deux entreprises adhérentes. Une visite du salon a été organisée et les offres d'emplois de la filière sur la zone du Cap d'Agde ont également été relayées.

En parallèle des salons nautiques, la FIN a participé à plusieurs salons de l'orientation : salon de l'étudiant à Rennes, Les Olympiades des métiers à Bordeaux, Salon Formathèque à Nantes et ID Métiers à Carcassonne. Au cours de ces événements, la FIN a pu déployer un espace dédié à L'Équipe Nautique Recrute, afin de sensibiliser les jeunes aux carrières de la filière nautique à l'aide des deux dispositifs précités :

- le parcours découverte des métiers
- l'animation autour du moteur.



Une collaboration renforcée avec France Travail

Dans le cadre de la semaine de l'emploi maritime et fluvial, les équipes de la FIN sont intervenues lors d'un webinaire organisé par France Travail. Lors de cet événement, elles ont présenté la campagne "L'Équipe Nautique Recrute" et ses enjeux, tout en mettant en lumière les métiers et formations de la filière nautique.



Une belle dynamique pour le réseau des Campus et des lycées du nautisme

Depuis 2019, la FIN anime un réseau des Campus et Lycées du nautisme afin d'encourager la synergie entre entreprises et établissements de formation. Dans ce cadre, trois actions prioritaires ont été identifiées :

- l'évaluation qualitative et quantitative des besoins des entreprises
- la cartographie des formations
- la promotion des métiers (au niveau local)

Comptant 22 établissements en 2024, le réseau pourrait encore se développer avec l'ouverture d'une classe de Bac pro maintenance nautique à Fréjus en 2025.

Toujours plus de formations pour les adhérents FIN

En 2024, la FIN a proposé à ses adhérents plusieurs formations ciblées et adaptées aux besoins spécifiques du secteur, en partenariat avec l'Institut Nautique de Bretagne. Ces actions de formation ont connu un vif succès, permettant aux professionnels d'acquérir des compétences clés pour faire face aux défis économiques, sociaux et réglementaires croissants.

Ces formations s'inscrivent dans la volonté de la FIN d'accompagner ses adhérents dans la professionnalisation de leurs équipes et l'amélioration de leurs performances. Deux sessions ont particulièrement marqué l'année : l'une dédiée aux professionnels de la réparation et de la maintenance intitulée « Gérer le risque juridique et la rentabilité dans les ateliers/chantiers des entreprises du nautisme », et l'autre visant à renforcer les compétences managériales des encadrants de proximité intitulée « Manager, motiver, fédérer son équipe »



Une politique de certification de branche en faveur de l'apprentissage

Depuis 2021, la FIN est engagée dans la rénovation de ses certifications de branche, avec deux objectifs majeurs :

- Adapter les contenus des certifications aux évolutions des métiers afin de mieux répondre aux attentes des professionnels du nautisme ;
- Encourager le développement de l'apprentissage, en rendant ces titres plus attractifs pour les jeunes.

Dans ce cadre, les CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) ont été transformés en TFP (Titre à finalité professionnelle). En 2024, trois de ces TFP ont été inscrits par France Compétences au Répertoire National des Certifications professionnelles, garantissant ainsi leur reconnaissance officielle par l'État et leur équivalence à un niveau de certification permettant la poursuite d'études. Cela concerne :

- Niveau 4 - Technicien de maintenance et de services des industries nautiques fiche RNCP 38805
- Niveau 4 - Mécancien nautique fiche RNCP 38804
- Niveau 3 - Ouvrier matériaux composites nautique - RNCP39986

Afin de poursuivre cette dynamique, trois autres demandes d'inscription de TFP sont en cours d'instruction par France Compétences pour un prochain enregistrement au RNCP en 2025.

- Niveau 4 – Technicien Voilier
- Niveau 4 – Technicien en Sellerie nautique
- Niveau 3 – Menuisier d'agencement nautique

Ces avancées renforcent la légitimité de la branche nautique en tant que filière porteuse de savoir-faire technique, tout en répondant aux enjeux d'attractivité, de formation et de fidélisation des talents au service des professionnels du secteur.





Valorisation des métiers d'art au sein de la branche Industrie et services nautiques

La FIN a participé activement à une étude menée par OPCO2i, dédiée à la valorisation des métiers d'art au sein des branches industrielles. À travers cette étude, OPCO2i a souhaité porter un regard spécifique sur les métiers d'Art que l'on retrouve dans une grande diversité d'entreprises et de secteurs, afin de proposer des actions d'accompagnement spécifiques à la fois pour assurer la préservation et la transmission des savoir-faire traditionnels mais aussi pour accompagner les salariés et les entreprises dans leur adaptation à un environnement socio-économique en mutation.

- Les objectifs de l'étude :
- Évaluer la place des métiers d'art au sein des branches de l'interindustrie
 - Distinguer les compétences spécifiques et transverses à ces métiers
 - Analyser les écarts entre les besoins en compétences et l'offre de formation
 - Proposer un plan d'actions pour répondre aux enjeux emploi-compétences des métiers d'art

L'étude a permis d'identifier plusieurs métiers emblématiques de la branche Industrie et services nautiques comme métiers d'art, notamment le Charpentier de marine et le Fabricant/ Restaurateur de bateaux de collection, reconnus officiellement dans l'annexe de l'arrêté interministériel du 24 décembre 2015. D'autres métiers tels que le Gréeur, le Sellier nautique et le Voilier/Maître voilier ont été intégrés dans le périmètre de l'étude.

Intégration et fidélisation : la FIN crée des guides d'accompagnement pour ses adhérents

Dans un contexte marqué par les tensions croissantes sur le marché du travail et les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises de la filière nautique, la FIN a identifié la nécessité d'aller au-delà de la seule promotion des métiers. Il est apparu essentiel de mener une action spécifique en faveur de la fidélisation des collaborateurs et des talents en devenir, tels que les stagiaires et apprentis.

Aujourd'hui, la réussite d'une entreprise repose sur sa capacité à intégrer efficacement ses nouveaux collaborateurs, à soutenir leur montée en compétences et à encourager leur engagement sur le long terme. Ce processus doit impliquer les managers et l'encadrement à chaque étape, depuis l'accueil jusqu'au suivi des parcours professionnels.

Dans cette optique, et avec le soutien d'OPCO2i, la FIN a conçu deux guides pratiques destinés à fournir aux entreprises des outils opérationnels pour accompagner leurs équipes encadrantes dans ces missions clés :

- Guide des salariés et des managers
- Guide des tuteurs et des apprenants

Ces guides, élaborés de manière paritaire avec la participation active des représentants des salariés et des entreprises, offrent des ressources concrètes pour structurer les pratiques d'accueil, de formation et de fidélisation.



Charlotte Binard-Matthijssse, Présidente d'HelloMulti, a contribué à la conception et au test de ces outils : "Ce kit est composé de nombreuses fiches pratiques qui permettent aux entreprises de mieux structurer leurs processus d'intégration et d'évaluer les compétences de leurs collaborateurs. Parmi les outils proposés, la 'checklist manager' est particulièrement utile pour organiser les actions prioritaires à mettre en œuvre dès l'arrivée d'un nouveau salarié."

Ces guides incarnent l'engagement de la FIN à accompagner ses adhérents dans la gestion des ressources humaines et à répondre aux enjeux de fidélisation des talents. Ils constituent une ressource précieuse pour les entreprises souhaitant renforcer leurs pratiques d'encadrement et pérenniser les compétences au sein de leurs équipes.

L'ACTIVITÉ FORMATION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE EN CHIFFRES EN 2024

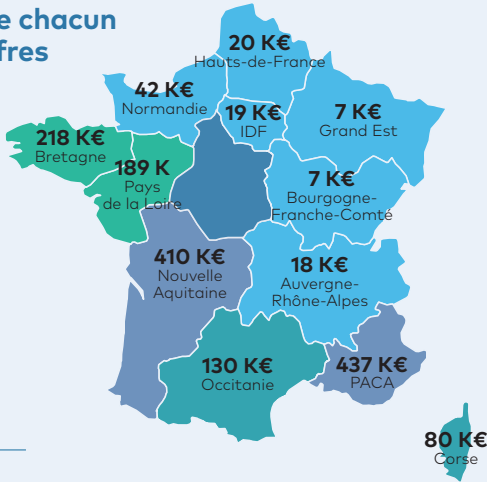
761 alternants dont **35** Contrats Pro et **726** Contrats d'Apprentissage
Contrats de Professionnalisation
80 % homme / **20 %** femme
Contrats d'Apprentissage **77 %** homme / **23 %** femme

334 entreprises ont mobilisé leur Plan de Développement des Compétences pour **576 K** permettant de former **1120** salariés.

55 entreprises ont mobilisés la convention RI pour **282 K** permettant de former **992** salariés.

2 771 stagiaires ont bénéficié d'une formation continue cofinancée par Opco2i pour un montant global de **1 583 000 €** au sein de **452** entreprises (Hors contrat pro et apprentissage)
Pourcentage **75 %** homme / **25 %** femme

Le détail de chacun de ces chiffres par région





05

Dialogue social

Dans un contexte économique toujours complexe, la FIN a poursuivi les travaux de la commission sociale en préservant l'équilibre salarial des entreprises mais aussi le pouvoir d'achat des salariés de la branche de l'industrie et des services nautiques. Les négociations salariales ont à nouveau occupé une place importante en 2024, aboutissant à la signature de deux accords. En parallèle, la FIN a renouvelé sa candidature à la représentativité des organisations patronales auprès de la Direction Générale du Travail (DGT).



Négociations salariales : deux accords en 2024

Tout au long de l'année 2024, la FIN a entretenu le dialogue social avec les partenaires sociaux afin de garantir le pouvoir d'achat des salariés de la branche. Ainsi, dès le 1^{er} avril 2024, un accord de revalorisation des salaires minima a été signé avec les principaux syndicats représentatifs (CFDT et CFE-CGC). Cet accord était applicable au 1^{er} avril.

La revalorisation exceptionnelle du SMIC intervenue le 1^{er} novembre 2024 a nécessité d'entreprendre de nouvelles négociations afin de pallier le décalage entre le SMIC et les salaires minima de la branche. Ces négociations

ont donné lieu à la signature d'un second accord applicable au 1^{er} décembre 2024 pour les entreprises adhérentes. Cet accord fera l'objet d'une extension ministérielle très prochainement et s'appliquera donc à l'ensemble des entreprises relevant de la convention collective de l'industrie et des services nautiques (IDCC – 3236).

Ces accords témoignent de la réactivité de la FIN et de la branche en matière de négociations afin de garantir le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés de la branche.

Candidature de représentativité FIN

En tant que syndicat patronal, la FIN participe à la mesure de la représentativité. Cette candidature intervient tous les quatre ans et a pour but d'identifier la capacité juridique à représenter les employeurs visés par ses statuts pour défendre leurs droits et leurs intérêts. La représentativité patronale repose sur les adhésions des entreprises. Cette mesure se réalise par la remonté de données issues des adhésions auprès de la Direction Générale du Travail (DGT).

Un certain nombre de droits découlent de la représentativité dont celui de négocier et signer des accords collectifs au niveau de la branche, de demander l'extension de ces accords, de bénéficier de financements du paritarisme pour le dialogue social (AGFPN) ou encore de participer à la désignation de représentants dans les instances paritaires.

Courant 2025, et au terme de l'instruction des dossiers par la DGT, un arrêté sera pris et fera état de la représentativité des organisations patronales et de fait de la FIN.





06

Réglementation

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les sujets liés à la réglementation, la FIN œuvre au quotidien pour maintenir un cadre réglementaire propice au développement économique des entreprises.



Lancement du diagnostic prévente en 2025

Tout au long de l'année 2024, la FIN a poursuivi l'animation du groupe de travail mis en place avec France Assureurs et la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA) pour créer un diagnostic prévente, afin de sécuriser l'achat des bateaux d'occasion. Ces travaux ont conduit à la rédaction d'un document cadre pour guider les professionnels qui mettront en œuvre ces diagnostics et leur fournir un référentiel commun. Une fois validé par l'ensemble des acteurs, le diagnostic prévente sera officiellement lancé pour une mise en œuvre au cours du 2^e trimestre 2025.

Réglementation française : des évolutions pour répondre aux attentes des pratiquants et du marché

Un programme d'adaptation du cadre réglementaire aux activités de la plaisance a été mis en œuvre par l'administration française en étroite collaboration avec la FIN afin de répondre à plusieurs enjeux :

- Mettre en cohérence les règles de sécurité sur l'eau avec l'évolution des pratiques ;
- Créer un cadre réglementaire pour soutenir le développement des activités émergentes ;
- Simplifier la réglementation existante pour mieux répondre aux contraintes des professionnels.

L'évolution des différentes activités nautiques, en lien avec le renouvellement générationnel des plaisanciers et l'émergence des nouvelles offres, implique de faire évoluer en parallèle le cadre réglementaire afin de préserver les conditions de sécurité propices à une pratique sereine des loisirs sur l'eau. La Division 240 qui traite spécifiquement de ces règles de sécurité en mer pour les embarcations de plaisance de moins de 24m a fait l'objet de quelques évolutions concernant :

- le port obligatoire du coupe-circuit et la mise en place d'un coupe-circuit de secours pour les bateaux à

moteur hors-bord ainsi que les VNM (Véhicules Nautiques à Moteur) qui en sont équipés ;

- le port d'un équipement néoprène pour les VNM ;
- un formulaire de lettre de prêt ou de mise à disposition en location à compléter et mettre à bord du bateau ou VNM ;
- la liste des exemptions concernant le matériel de sécurité accordées par dérogation pour certaines pratiques sportives encadrées.

Par ailleurs, à l'instar des activités qui émergent à terre, de nouveaux services ont vu le jour depuis quelques années sur le domaine maritime, dans les eaux protégées des ports de plaisance comme en zone côtière : livraison de biens alimentaires, desserte portuaire pour les bateaux au mouillage, etc. Nombre de ces activités ont recours à l'utilisation d'un bateau de plaisance dont la taille et la conception répondent généralement aux contraintes de ces entreprises, mais le cadre réglementaire des navires de charge était trop exigeant pour une exploitation dans un si court rayon d'action. Ainsi, une nouvelle réglementation -la Division 238, Navires de services côtiers ou d'ac-

tivités côtières- a été élaborée afin d'apporter une réponse appropriée aux enjeux des entreprises.

Enfin, d'autres volets réglementaires afférents à la plaisance sont en cours de révision afin d'être adaptés aux nouvelles attentes du marché ainsi qu'aux contraintes d'exploitation qui en découlent pour les professionnels du nautisme tout en préservant la sécurité des pratiquants, notamment à l'égard des bateaux destinés à la location, avec ou sans équipage, dans l'univers de la plaisance (Division 241) comme dans celui du yachting (Division 242).



Normalisation : accompagner l'innovation et s'appropriier les enjeux de demain

En Europe et particulièrement dans le secteur du nautisme, la normalisation occupe une place fondamentale car elle apporte la déclinaison technique des exigences réglementaires relatives à l'application du marquage CE sur les bateaux de plaisance, en termes de sécurité et de respect de l'environnement. Dans ce contexte, son évolution est essentielle pour permettre de préserver l'adéquation entre ce cadre réglementaire et l'effervescence du secteur nautique en matière d'innovation.

La France dispose de l'offre la plus large et la plus diversifiée en termes de typologies de bateaux de plaisance : à la voile comme au moteur, ou encore en monocoque comme en multicoque, peu de segments de produits échappent à l'offre de l'industrie française et celle des équipements

n'est pas en reste. C'est pourquoi, l'industrie nautique tricolore doit se positionner en tant qu'acteur de référence dans le domaine de la normalisation à l'échelle internationale et mettre son expérience au profit des objectifs suivants :

- simplification => clarifier l'approche normative existante ;
- pragmatisme => enrichir les textes des retours sur expérience ;
- innovation => apporter un cadre propice à l'innovation ;
- environnement => définir des clés de lecture partagées.

Dans le but d'apporter une contribution de valeur dans ces travaux de normalisation à l'échelle internationale et d'agir en tant que force de proposition pour servir les intérêts de la filière française, la FIN déploiera dès 2025 une contribution d'ampleur



avec la participation de 13 experts dont les compétences répondent spécifiquement à chacun des sujets traités tels que la stabilité, la structure, la propulsion, les systèmes électriques ou le développement durable.

Une note juridique et pratique pour préciser le statut du personnel embarqué

Le constat, par les adhérents de la FIN, de certaines zones de flou pouvant entraîner un décalage entre la pratique et le droit applicable en matière de qualification des personnels d'entreprises à bord de bateaux a conduit à la création d'un groupe de travail par la Fédération.

Sous l'impulsion de ce groupe de travail, animé par des adhérents du métiers des constructeurs, la FIN a référencé les dispositions juridiques applicables à diverses problématiques liées aux diplômes requis pour les activités des professionnels, de la construction à la livraison de bateaux en passant par la maintenance nautique.

Résulte de ce travail entrepris depuis plusieurs mois, un document faisant état de la majeure partie des situations rencontrées par les professionnels et approuvé par les services de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA).

Ce document donne des clés de lecture quant à la législation applicable en matière de diplômes pour les collaborateurs d'entreprises présents à bord de bateaux dans le cadre de leurs activités de construction, de maintenance, de mise en main client ou encore de livraison des bateaux de plaisance.

Sécurisation des transactions de vente de bateaux d'occasion

Afin d'accompagner ses adhérents du Métier du négoce et de la maintenance dans une meilleure information sur l'activité de courtage en bateaux de plaisance, la FIN s'est saisie de ce sujet pour informer tant ses professionnels que les plaisanciers des règles applicables à cette profession. Une étude sur les dispositions juridiques applicables à l'activité de courtier en bateaux de plaisance, ainsi que sur certaines bonnes pratiques adoptées par les professionnels du secteur, a ainsi été menée en 2024. Une note destinée aux professionnels a ensuite été produite, afin de les accompagner dans la sécurisation des transactions de vente de bateaux d'occasion et des communications à destination du grand public sont prévues pour les informer sur leurs droits en cas de recours aux services d'un courtier.

07

Réseaux



Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les sujets du nautisme et de la plaisance, la FIN participe activement à plusieurs instances au niveau national et européen afin d'étendre son cercle d'influence, porter les enjeux et spécificités propres à notre filière et défendre les intérêts de ses entreprises adhérentes.

Une feuille de route pour le nautisme et la plaisance en 2025

Annoncée par le ministre de la Mer en septembre 2023, les travaux pour bâtir une feuille de route pour le nautisme et la plaisance ont débuté au début de l'année 2024, au travers d'un comité de pilotage co-présidé par la Confédération du Nautisme et de la Plaisance et la DGAMPA. Toutes les familles du nautisme, professionnels, ports de plaisance, fédérations sportives et plaisanciers, se sont ainsi rassemblées pour nourrir ce dialogue avec les pouvoirs publics et faire émerger des propositions concrètes pour les différentes branches de la filière.

Ce travail de concertation et de co-construction a mobilisé près d'une centaine d'acteurs publics et privés au travers de 11 groupes de travail copilotés par l'État et les représentants de la filière. Il s'inscrit également dans le cadre défini par la Stratégie nationale mer et littoral 2024 – 2030, publiée par décret le 10 juin 2024, devant guider les politiques publiques dans ces domaines, et en constituera la déclinaison pour la filière du nautisme et de la plaisance.

Structurée en trois axes (transition énergétique et environnementale ; attractivité de la filière et sécurité des usagers ; attractivité des territoires et développement des pratiques)

la feuille de route se décline autour d'une trentaine d'actions et fixera un cap commun à l'État et à l'ensemble des parties prenantes concernées par le développement du secteur du nautisme et de la plaisance.

Cette feuille de route poursuit quatre objectifs clairs à l'horizon de 2030 : maintenir le leadership européen et mondial de la filière dans ses différentes composantes (conception, construction, infrastructures portuaires, innovation...) ; accélérer la décarbonation et la transition écologique de l'industrie et des infrastructures (notamment généraliser l'analyse du cycle de vie des navires et développer la certification « ports propres » sur le territoire) ; maintenir ou développer le nombre de pratiquants réguliers (4 millions de personnes) et occasionnels (15 millions de personnes), et poursuivre la modernisation des services aux usagers et la simplification du cadre réglementaire.

Les travaux doivent s'achever courant du premier semestre 2025, avant une étape de concertation avec les parties prenantes et d'officialisation de la feuille de route par la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, Madame Agnès Pannier-Runacher.



La FIN et EBI aux avants postes des enjeux européens du nautisme

À l'occasion des élections européennes de juin 2024, European Boating Industry (EBI), dont la FIN est membre fondateur, a publié un manifeste pour un nautisme durable à l'attention des candidats comme de la Commission européenne, posant un cadre stratégique pour l'avenir du secteur européen de la navigation de plaisance et du tourisme nautique. Parmi ces objectifs figurent la promotion de la durabilité environnementale et de la circularité, le renouvellement de la compétitivité européenne, la facilitation du tourisme européen transfrontalier, la revitalisation des infrastructures intérieures et côtières de l'Europe et la réduction des charges administratives.

Cette plateforme a servi de support pour plusieurs rendez-vous institutionnels. EBI organisait ainsi, dès l'élection de la nouvelle

Commission européenne au mois de décembre, une journée de rencontres à Bruxelles avec des représentants de plusieurs nationalités de la Commission et du Parlement européen. La FIN, avec ses homologues des fédérations allemande (BVWW), italienne (Confindustria Nautica) et espagnole (ANEN), a pu porter les priorités de la filière en matière de compétitivité et d'attractivité mais également les actions déjà engagées en matière de transition environnementale sur les analyses de cycle de vie des bateaux de plaisance. De nouveaux temps de rencontres seront ainsi prévus dans les prochains mois par EBI avec les décideurs européens.



EBI a 15 ans

European Boating Industry (EBI) fêtait en 2024 son 15^e anniversaire. Membre fondateur de la fédération européenne, la Fédération des Industries Nautiques, représentée par son Président Jean-Paul Chapeleau, et les membres d'EBI, s'étaient donné rendez-vous à Barcelone, accueillis par la fédération espagnole, l'Asociación Nacional de Empresas Nauticas (ANEN), pour tenir l'Assemblée Générale annuelle et visiter les installations de l'America's cup. EBI compte aujourd'hui une trentaine de membres et renforce toujours plus sa représentativité de l'industrie nautique européenne à Bruxelles.



La FIN présente au congrès annuel de ICOMIA à La Rochelle

La ville de La Rochelle accueillait du 20 au 24 mai 2024 le congrès annuel d'ICOMIA (International Council of Marine Industry Association) et IFBSO (International Federation of Boat Show Organizers). Membre historique d'ICOMIA et représentée au sein de son comité exécutif par son Vice-président Fabrice Lacoume, la FIN a naturellement été conviée à cet événement en tant que fédération nationale du pays hôte. Jean-Paul Chapeleau, Président de la FIN, est ainsi intervenu mardi 21 mai, pour présenter l'excellence de la filière nautique française, son leadership et ses enjeux, ainsi que les atouts de la destination nautique France. Une belle occasion pour promouvoir devant un panel international les différentes actions de la FIN, qu'il s'agisse de la dynamique autour des salons ou de l'engagement de la filière sur les questions de transition écologique. De nombreux groupes de travail étaient également organisés à l'occasion de ce congrès où la FIN a pu faire valoir ses positions et initiatives prises pour soutenir le rayonnement de l'industrie nautique française.

Les ressources du MEDEF au service des adhérents de la FIN

La FIN est adhérente du MEDEF, la principale organisation de représentation des entreprises françaises. À la fois lieu d'échanges et centre de ressources, le MEDEF permet à la FIN de bénéficier d'un accès à certaines informations juridiques, législatives ou sociales, pouvant être partagées avec ses adhérents.

Le MEDEF organise également avec les organisations professionnelles des conférences, sous forme de webinaire, sur des sujets d'actualité ou des problématiques rencontrées par les entreprises dans leur quotidien. Les adhérents de la FIN ont ainsi pu notamment assister gratuitement à un webinaire de présentation du règlement européen sur l'éco-conception qui entrera progressivement en application d'ici 2027.

Le MEDEF a renforcé ces dernières années ses moyens de formation, notamment au travers de son Académie qui dispose aujourd'hui d'un programme de plus de cinquante formations à destination de ses fédérations et entreprises adhérentes.





08

Communication

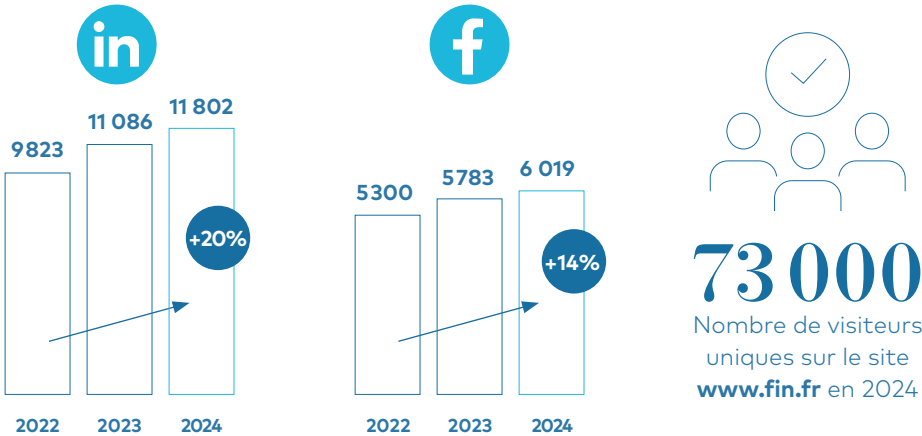
Représentante de la filière nautique française, la FIN promeut ses entreprises et leur savoir-faire auprès de ses partenaires, des institutions, des médias et du grand public. Elle joue également un rôle central dans la diffusion d'informations au sein de la communauté nautique. Bénéficiant d'une visibilité médiatique importante, la FIN soutient ses adhérents dans la mise en œuvre de campagnes de communication, contribuant ainsi au développement du rayonnement de la filière.

Visibilité média de la FIN
Une part de voix toujours plus importante

Dans les médias



Sur ses supports digitaux



Une 2^e campagne de communication sur les bonnes pratiques en VNM

À l'approche de la saison estivale 2024, la FIN et ses adhérents BRP (Sea-Doo), Kawasaki et Yamaha ont lancé, pour la 2^e année consécutive, une campagne de sensibilisation sur la pratique responsable des Véhicules Nautiques à Moteur (VNM), en partenariat avec le Secrétariat d'État chargé de la mer et de la biodiversité et les associations clés du secteur : la Fédération Française Motonautique (FFM) et le Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques (SNPAN). Un code de bonne conduite destiné à rappeler les règles a ainsi été rédigé, mettant l'accent sur :

- la réglementation en vigueur ;
- le respect de l'environnement ;
- l'attention portée aux autres usagers de la mer et du littoral ;
- la navigation responsable ;
- le respect des autres au port et sur les cales de mise à l'eau ;
- le matériel de sécurité.

En complément de ce guide, 4 vidéos ont été réalisées pour illustrer en situation l'application de ces règles et recommandations et permettre ainsi à l'ensemble des pratiquants de devenir des plaisanciers responsables.



Parallèlement à cette campagne de communication, la FIN et ses 3 adhérents BRP, Kawasaki et Yamaha, travaillent avec la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) pour faire évoluer la réglementation (Division 240) vers plus de sécurité : port obligatoire d'une combinaison néoprène pour les pilotes et passagers, présence à bord d'un 2^e coupe-circuit, actualisation du matériel de sécurité etc. Ces actions sont l'aboutissement de la forte mobilisation engagée depuis un an par l'ensemble des acteurs publics et privés pour permettre à ce sport ludique et accessible de se développer en harmonie avec son environnement.



Chiffres clés et perspectives 2025 au programme de la conférence de presse de rentrée

Comme chaque année, la conférence de presse de rentrée de la Fédération des Industries Nautiques a été très suivie par les médias. Une trentaine de journalistes a ainsi pu prendre connaissance des derniers chiffres de la filière, mais aussi du premier bilan de la saison estivale. La FIN a également présenté quelques perspectives pour 2025 et rappelé les principaux événements de l'année à venir, notamment le retour de la Nautic Paddle et le développement de l'International Multihull Show.

Campagne location fluviale

Afin de promouvoir le tourisme fluvial, les loueurs fluviaux adhérents de la FIN ont mené une nouvelle campagne de communication en 2024, en partenariat avec Voies Navigables de France et avec le soutien de la Fédération.

Reposant sur des achats d'espaces publicitaires sur les réseaux Google et Méta mais aussi sur la publication d'un article sur voyageons-autrement.com, la campagne a été diffusée de mars à juin, permettant ainsi de toucher plus de 5 millions de personnes.

Pour tout savoir sur la location fluviale www.location-fluviale.com

